

Sommaire : Les sans-abri dans l'espace public des transports - les assises du « Logement d'abord » - plan d'humanisation - étude 1/3 secteur - lutte contre l'habitat indigne - mobilisation du foncier public - brèves ...



Agenda

Jeudi 10 novembre à Strasbourg
Interrégionale Lorraine / Alsace / Franche-Comté / Champagne Ardennes

Jeudi 10 novembre à Paris
Journée régionale de mobilisation contre l'habitat indigne en Ile-de-France à la DRIHL

Mardi 15 à Samedi 19 novembre à Avignon
1^{er} festival du film précaire organisé par l'association Casa

Jeudi 17 novembre à Marseille
Interrégionale Corse / Languedoc-Roussillon / Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mardi 22 novembre à Bordeaux
Interrégionale Aquitaine / Midi-Pyrénées

Jeudi 24 novembre à Paris
Petit déjeuner-rencontre du préfet Alain Régnier avec les membres du Conseil consultatif des personnes accueillies récemment élus

Lundi 28 novembre à Paris
Rencontre du secrétaire d'Etat au logement Benoist Apparu avec les acteurs de la « refondation » en perspective des assises nationales pour le « Logement d'abord » du 9 décembre

Mercredi 30 novembre à Paris
4^{ème} rencontre-bilan parlementaire du DALO sur le thème « Quel engagements pour le prochain quinquennat ? »

Jeudi 1er décembre à Paris
9^{ème} atelier de la DiHAL consacré à l'impact du prix du foncier sur le développement d'une offre de logement à coût maîtrisé

Vendredi 9 décembre à Paris
Les Assises nationales pour le « Logement d'abord »

Lundi 12 et mardi 13 décembre
La DiHAL sera fermée pour cause de déménagement : notez nos nouvelles coordonnées (voir ci contre)

Vendredi 16 décembre à Paris
Restitution de l'évaluation de l'expérimentation « Hope in station » sur la prise en charge des sans-abri dans les gares européennes

Jeudi 12 janvier à Paris
10^{ème} atelier de la DiHAL consacré au recours DALO des personnes reconnues prioritaires au du fait d'un habitat indigne

Mercredi 25 janvier à Paris
15^{ème} journée nationale d'échanges des correspondants départementaux du Chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées

Edito

Au-delà du logement d'abord

Le débat autour du modèle français à construire du « logement d'abord » ne doit pas masquer l'ampleur de ce qui a été accompli depuis près de 4 ans, ni sous-estimé ce qui nous reste à faire. Tout d'abord, je pense que nous pouvons collectivement partager la qualité du travail réalisé. Pour la première fois, l'Etat, les associations et le monde HLM ont travaillé ensemble, co-construisant une réforme et ses outils de mise en œuvre opérationnels. C'est bien sur la base d'une réflexion commune qu'ont été notamment conçus et élaborés les PDAHI, les SIAO et le référentiel sur l'accompagnement. C'est aussi la première fois que des usagers ont été associés à la définition d'une nouvelle politique publique les concernant au premier chef, même si en la matière il reste encore beaucoup à faire. Tout cela n'aurait pas été possible sans l'engagement du Premier ministre et celui, constant, du secrétaire d'Etat au logement, Benoist Apparu. Sous l'impulsion du Gouvernement, une stratégie nationale du logement d'abord a été élaborée il y a deux ans, nous sommes maintenant au milieu du gué. Les premiers résultats de ce changement sont perceptibles, des progrès notables ont été accomplis dans l'accueil des usagers, les SIAO commencent à travailler en réseau et l'accompagnement social commence à travailler hors les murs. Enfin les acteurs du logement accompagné ou d'insertion se regroupent pour constituer une plateforme permettant de mieux faire connaître leur action et mieux défendre leurs propositions. Mais tout cela est fragile tant les contraintes dans lesquelles nous travaillons sont fortes. Raison de plus pour accélérer les mutations en cours. L'inertie ou la peur du changement seraient désastreuses pour les populations les plus fragiles. Nous devons poursuivre cette refondation pour redonner de l'espoir à ceux qui n'en ont plus et qui n'attendent plus rien de notre société.

Alain Régnier

préfet, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées




déménagement &
changement de
coordonnées

à compter du mercredi 14 décembre 2011, nos coordonnées seront :
(nous ne serons pas joignables les lundi 12 et mardi 13 décembre en raison du déménagement)

DiHAL - Délégation à l'hébergement et à l'accès au logement
20 avenue de Ségur - 75007 Paris
tél. 01 40 81 33 73 - fax. 01 40 81 34 90
contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr

ATTENTION : les numéros de téléphones fixes de vos correspondants habituels changent, contactez nous !

NB : les adresses courriels et les numéros de mobiles restent inchangés

www.developpement-durable.gouv.fr >> rubrique « logement »



Présent
pour
l'avenir

Les assises inter-régionales et nationales pour le « Logement d'abord »

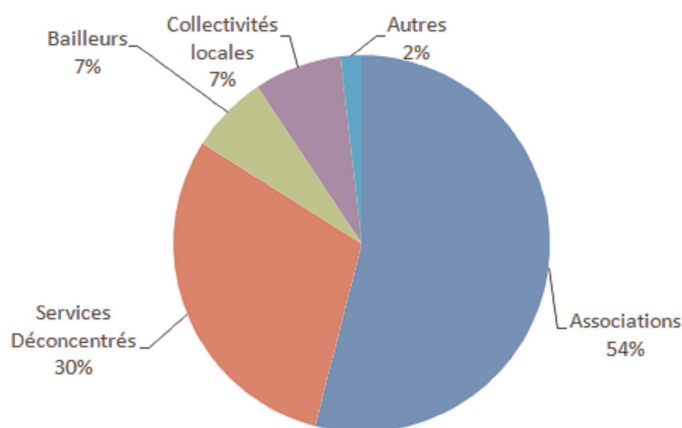
Premier retour chiffré sur les rencontres inter-régionales qui se sont tenues d'octobre et à fin novembre dans toute la France sur la stratégie de mise en œuvre de la refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement

Au total, 8 assises inter-régionales du « logement d'abord » se sont déroulées sur deux mois, sous la coordination de la DiHal, de la DGCS, de la DHUP, avec le soutien de l'ANSA, en lien avec le secteur associatif, et avec l'appui opérationnel des services de l'Etat dans les territoires. L'objectif de ces rencontres était le dialogue, l'échange sur le sens et les conditions de la mise en œuvre du « logement d'abord » en France. Près de 2 000 personnes, représentant toutes les parties prenantes de la réforme (Etat aux niveaux central et local, associations, bailleurs, collectivités locales, usagers) ont pris part à ces rencontres (cf. graphique), avec également la participation du secrétaire d'Etat au logement. Une faible représentation des personnes accueillies est cependant à regretter. 24 ateliers thématiques ont été organisés au total. Ces Assises ont constitué un moment fort de mobilisation et d'expression large. Une dynamique autour de la question du « logement d'abord » a été lancée auprès de tous les partenaires concernés. L'ensemble des travaux, réflexions, propositions élaborées dans les ate-

liers est repris dans un document de synthèse concernant chaque Assise. Les Assises nationales du 9 décembre proposeront des recommandations essentiellement nourries par ce travail en régions, en vue d'établir ensemble le « logement d'abord » à la française. Un prochain numéro hors série de la DiHAL sera consacré aux Assises inter-régionales et nationale et à leur prolongement.

>> Pour poursuivre les échanges et accompagner la mise en œuvre de la refondation, la DiHAL propose un extranet dédié et ouvert aux acteurs de la réforme. Il vous est possible de demander un accès à ce module par simple message à :

contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr

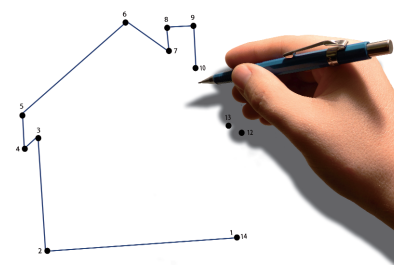


Les sans-abri dans l'espace public des gares, des aéroports, du métro : quelles réponses ?

L'édition de novembre des ateliers de la DiHAL portait sur la présence des personnes sans-abri dans l'espace public des gares, stations de métro et aéroports, et a fait intervenir des opérateurs de transport (RATP, SNCF, Aéroports de Paris), des acteurs publics ou associatifs de lutte contre la grande exclusion ainsi que des universitaires et chercheurs en sociologie ou en urbanisme. L'universitaire Pascale Pichon qui croise une sociologie des sans-abris et une réflexion pluridisciplinaire sur l'espace public urbain a introduit le débat en posant la question en termes de partage de l'espace public et de conflit d'usage. Les représentants des opérateurs de transports géant ces espaces à usage public (Patrick Henry pour la RATP, Patrick Jud pour la SNCF et Jean-Yves Denoual pour Aéroport de Paris) ont ensuite présenté les réponses qu'ils apportent à la grande exclusion et les arbitrages qu'ils sont amenés à effectuer entre leurs missions premières de transporteur, leur respon-

sabilité sociale et leurs politiques de solidarité. Lotfi Ouanezar pour la FNARS Île-de-France et Sylvie Le Bars, de l'Agence Nationale des Solidarités Actives, ont présenté diverses initiatives associatives de mise en lien et de coordination des acteurs de transport et de lutte contre les exclusions à l'échelle de l'arrondissement ou à l'échelle européenne. En effet, l'enjeu n'est pas aujourd'hui de superposer des dispositifs mais bien d'identifier les compétences des acteurs et de les faire travailler ensemble. La DiHAL a souhaité à cette occasion initier une démarche de réflexion qui associe les acteurs des politiques urbaines et des politiques de lutte contre l'exclusion pour réfléchir concrètement au traitement de la grande exclusion dans la ville de demain et à la fabrique d'une ville plus solidaire.

>> Pour obtenir le compte-rendu de l'atelier ainsi que de plus amples informations, veuillez contacter : alexis.anagnan@developpement-durable.gouv.fr



Mobilisation de médecins volontaires pour les maraudes

Le renforcement par des médecins de la réserve sanitaire des équipes mobiles d'aide aux personnes sans-abri en période de grand froid

Pour la première fois cet hiver, les associations venant en aide aux personnes sans-abri pourront demander aux préfets que leurs équipes mobiles de maraudes sociales soient renforcées par la présence de médecins mobilisés dans le cadre de la réserve sanitaire durant les périodes de grand froid. L'intervention de ces médecins réservistes volontaires (principalement des retraités) qui feront partie intégrante des équipes mobiles, doit notamment permettre d'améliorer la détection des risques pesant sur la santé des personnes, en particulier les risques de pathologies liées au froid. Cette mesure, inspirée d'une expérience conduite par le Samusocial de Paris et l'association des Transmetteurs, a été décidée par le gouvernement à l'automne 2011 dans le cadre des mesures hivernales relatives à la prise en charge des personnes sans-abri. Concrètement, dès activation des niveaux 2 et 3 du plan grand froid (« temps de grand froid » ou « temps extrême » tels que définis par Météo France), les préfets des départements concernés pourront demander la mobilisation des médecins réservistes et les affecter immédiatement dans les équipes mobiles. Pour sa première année d'application, ce dispositif sera expérimenté sur les territoires de grandes agglomérations où se concentre la majeure partie des personnes à la rue : Paris et sa petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Montpellier, Strasbourg, Metz, Nancy, Rennes. Un budget de 300 000 € (DGCS/DGS) y est consacré. A l'issue de la période hivernale, une évaluation du dispositif sera réalisée par un comité de pilotage animé par le délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées, la direction générale de la santé, la direction générale de la cohésion sociale et l'Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS).

Etude relative au logement accompagné, dit « tiers secteur »

Dans le cadre de la mission confiée par Monsieur Benoist Apparu, secrétaire d'Etat au logement au préfet Alain Régnier, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement en mars 2011 visant à mieux connaître et à valoriser le champ de logement accompagné, un travail d'état des lieux et d'analyse a été confié au bureau d'études « Fors - recherche sociale », après une consultation menée au cours de l'été. Ce travail s'articule autour de trois axes : dresser un état des lieux organisé des structures et dispositifs constituant ce champ situé au carrefour de l'hébergement et du logement ; rédiger 15 monographies permettant de mieux comprendre comment se sont construites des réponses locales organisées répondant à des contextes particuliers ; mener une concertation permettant de dégager des propositions pour valoriser et conforter ce secteur, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du « logement d'abord ». Après le comité de pilotage organisé en septembre, le compte-rendu de la première phase a eu lieu le 18 novembre dernier. Les premières investigations menées par Fors confirment l'hétérogénéité et le foisonnement du secteur, ce qui rend difficile son approche dès lors que l'on s'éloigne de l'échelle locale. Mais elles mettent aussi en exergue sa vitalité et sa capacité à s'adapter à l'évolution des problématiques sociales. Essayant d'en donner une lecture organisée en différenciant les produits, les services et les financements, le bureau d'études montre aussi le poids considérable de ce champ dans l'offre de réponses aux publics en difficultés (même si l'hétérogénéité des sources limite l'exercice) : 75 à 80 000 places de résidences sociales « classiques » dont près de la moitié en Ile-de-France ; 9 700 places de maisons-relais ; 80 000 places de résidences sociales non transformées ; 40 000 logements d'insertion gérés (mandat de gestion ou sous location). Au-delà de l'existant le bureau d'études comptabilise une production annuelle sur les 3 dernières années de 6 500 logements financés par an notamment en résidences sociales et pensions de famille montrant que ce segment de l'offre continue à s'accroître. Ce mouvement s'accompagne aussi d'une évolution des rôles respectifs des différents acteurs, associations, collectivités, bailleurs HLM dont les stratégies diffèrent mais peuvent se retrouver au sein de partenariats multiples. Les monographies à venir seront de ce point de vue riches d'enseignements. Enfin, le bureau d'études va s'intéresser aux différentes catégories de publics accueillis par ces structures ou ces dispositifs, afin de mieux cerner leur rôle dans l'accès au logement des personnes en difficultés. Le prochain comité de pilotage aura lieu en janvier prochain.

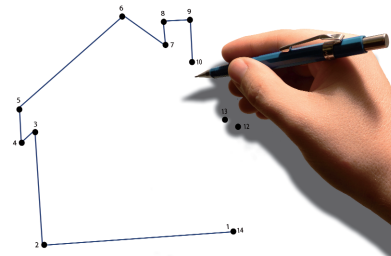
Plan d'humanisation des centres

Après le Plan de relance, le programme de rénovation du parc d'hébergement continue

Le programme d'humanisation des centres d'hébergement est entré en 2011 dans sa quatrième année. Lancé dès 2008 dans le cadre de l'installation du Chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées, il met en œuvre une recommandation du jury de la conférence de consensus de novembre 2007 et une préconisation que le député Etienne Pinte avait faite dans son rapport remis au Premier ministre en janvier 2008. Partant du constat que certaines personnes sans-abri refusent de rejoindre les centres d'hébergement en raison du manque d'hygiène, d'intimité et de sécurité, il répond à une exigence éthique, celle du respect de la dignité des personnes, et se donne pour objectif d'en améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement en les rapprochant le plus possible des normes du logement (normes du logement-foyer et du logement décent). Ce programme a bénéficié d'une mobilisation très forte des associations gestionnaires et des services de l'Etat notamment dans le cadre du Plan de relance de l'économie française 2009-2010. La circulaire du 5 mars 2009 relative à l'hébergement établit un cahier des charges national dont les termes restent aujourd'hui en vigueur. Elle précise l'enjeu que représentent l'articulation du projet immobilier et du projet social et la fonction de l'établissement dans le dispositif territorial. Ce

les nouvelles règles de financement et l'utilisation de la PALULOS pour financer des opérations d'humanisation.

Les crédits d'aide à la pierre du logement locatif social (BOP 135) financent les projets d'humanisation comportant une partie de reconstitution de places par construction neuve ou par acquisition-réhabilitation. Le financement en PLAI est mobilisé en zones très tendues et tendues (zones A et B1). En revanche en zones B2 et C, moyennement et peu tendues, la construction neuve ne se justifiant pas d'emblée, il est prévu d'utiliser prioritairement des logements locatifs sociaux vacants pour créer des structures d'hébergement. Les opérateurs peuvent alors utiliser la PALULOS (R. 323-1 à R. 323-12-1 du CCH) ou le produit spécifique hébergement (R331-98 4°) qui peut également être mobilisé pour les travaux de transformation ou d'aménagement de bâtiments non affectés à cet usage afin d'y réaliser des places d'hébergement. En 2011, une enveloppe nationale était réservée à la PALULOS en zones B2 et C ainsi qu'au PSH utilisé pour la réhabilitation de locaux vacants.



programme a mobilisé des moyens financiers et d'ingénierie importants (crédits d'aides à la pierre de l'Etat, aides financières et méthodologiques de l'Anah). Au vu du bilan provisoire de l'année 2011, ce sont sur 4 ans près de 190 millions d'euros de subventions qui ont été engagés, générant plus de 500 millions d'euros de travaux. Cet engagement fort a permis de financer 600 projets de rénovation ou de reconstitution de près de 17 000 places, ce qui représente environ plus du 1/3 du parc d'hébergement. Après la phase de financement exceptionnel du Plan de relance, l'année 2011 marque naturellement un fléchissement du volume de projets et de subventions engagées. La fin du Plan de relance, les nouvelles règles de financement (voir encadré ci-dessous) mais aussi la réforme des agréments ont parfois freiné la sortie des projets et n'ont pas le même effet incitatif sur les porteurs de projet. Pourtant les besoins et les moyens existent toujours. Le délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement, le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, la directrice générale de la cohésion sociale et la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ont ainsi co-signé le 29 juin dernier une lettre qui organise la poursuite du programme en en faisant un élément à part entière de la refondation de la politique d'hébergement et d'accès au logement. Le programme d'humanisation des centres d'hébergement s'inscrit aujourd'hui dans la durée.



Le Foyer l'Etape de Lisieux en Basse-Normandie accueille des femmes avec ou sans enfants. L'association Itinéraires a bénéficié en 2011 d'une subvention Palulos de 100 000 euros pour réhabiliter 20 logements HLM propriétés de Partélios Habitat et y installer ses 27 places d'accueil d'urgence.

Développement de l'offre de logement pour l'urgence et l'insertion

Zoom sur une des orientations prioritaires du Comité interministériel pour le développement de l'offre de logement (Cidol)

La mise en œuvre du programme de logements d'urgence et d'insertion mis en place par le Cidol, comportait trois axes prioritaires : - réaliser des opérations temporaires d'hébergement, en mode de production rapide (systèmes de construction modulaires, semi-industrialisés), avec un objectif de création de 500 à 1 000 places ; - constituer une capacité d'hébergement et de logements d'insertion de 2 000 à 2 500 places, en réhabilitant des hôtels meublés dégradés et en procédant à des projets locaux d'éradication de l'habitat indigne ; - créer 2 000 logements supplémentaires sous forme de résidences sociales, destinés à accueillir des publics en situation de précarité issus de l'habitat indigne. La mobilisation de la Société d'économie mixte Adoma par l'Etat, moyennant un apport exceptionnel en fonds propres destiné à engager les projets sans délai, a permis des résultats significatifs. Au titre d'une première convention, correspondant à 50 millions d'euros alloués par l'Etat : - plus de 1640 places d'hébergement ont été créées dont 1500 places pour la région Ile-de-France où les besoins sont les plus forts ; - 7 structures d'hébergement d'urgence et de stabilisation créées comptabilisent 865 places, accueillant des personnes venant de structures d'accueil d'urgence, ou sans domicile stable, enabri de fortune, en rupture d'hébergement par un tiers ou expulsées ; - une seule opération de résorption d'habitat insalubre a pu être conduite (à Fréjus, pour 43 places), la reprise d'hôtels meublés dégradés n'ayant pu se concrétiser dans ce cadre. Au titre d'une 2ème convention intervenue avec le Plan de relance : - 711 logements supplémentaires réalisés dont 2 structures d'hébergement et 25 pensions de familles (140 logements construits en Île-de-France) - 3 066 logements restructurés dans les Foyers pour travailleurs migrants en Île-de-France.



Paris Jaurès – propriété ADOMA - centre stabilisation 49 places



Hameau d'hébergement temporaire 40 places à Serris – 77 sur un terrain EPA Marne

Lutte contre l'habitat indigne

Les Pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne

Depuis le Plan de lutte contre les marchands de sommeil lancé à l'automne 2007, il a été demandé à tous les départements métropolitains et ultramarins de mettre en place des Pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne de façon à mettre en synergie les services de l'Etat, des collectivités locales et des partenaires et associations en charge de ce dossier. Ce projet est pratiquement abouti et la quasi-totalité des départements en est déjà pourvue. En novembre, la région Île-de-France ainsi que la région Rhône-Alpes ont organisé des journées d'échanges entre leurs pôles départementaux pour diffuser les bonnes pratiques auprès de tous, depuis le repérage jusqu'à l'exécution des mesures d'office, en passant par le toilettage des arrêtés anciens et le lien avec les magistrats référents.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier Ministre

Ministère de l'Écologie,
du Développement durable,
des Transports et du Logement

La lettre d'information de la DiHAL est une publication du délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - MEDDTL - DiHAL / 78 rue Lecourbe / 75015 Paris

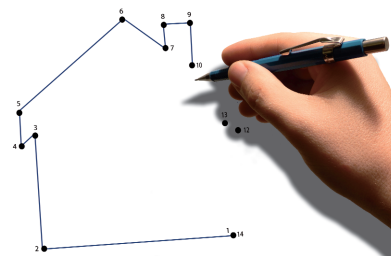
Responsable de la publication : Alain Régnier, Préfet, délégué interministériel

Rédacteur en chef : Manuel Demougeot

Ont collaboré à ce numéro : Alexis Anagnan, Denise Aubry, Catherine Ganey, Marie-Françoise Lavieville, Marianne Leblanc-Laugier, Guillaume Nungesser, Michel Polge, Hélène Schützenberger.

ISSN n° 2115 - 4163

La lettre d'information de la DiHAL - n° 5 - 30 novembre 2011
DiHAL - Cellule communication - droits réservés



Brèves

Un nouvel outil dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne

Un observatoire nominatif de l'habitat indigne et non-décent, prévu par la loi engagement national pour le logement de 2006 doit être mis en place dans chaque département par le comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. L'arrêté du 30 septembre 2011, publié le 3 novembre, vient d'autoriser la création par le ministre chargé du logement, d'un traitement de données à caractère personnel relatif à l'habitat indigne et non décent, dénommé « Orthi » (Outil de repérage et de traitement de l'habitat indigne), à la suite de l'avis favorable de la CNIL du 23 juin 2011. « Orthi » sera interfacé avec le fichier foncier, pour permettre l'utilisation de l'invariant fiscal, identifiant unique du logement. Il sera compatible avec les autres bases de données existantes sur l'habitat indigne : procédure habitat indigne (PHI) spécifique à l'Île de France, Ariane, pour les procédures « santé » et Référentiel des Logements Indécents pour les CAF. Il sera alimenté localement et permettra le suivi local des situations repérées, et des statistiques nationales. L'expérimentation sur sites pilotes, ainsi que le déploiement de l'application auront lieu en 2012.

Élection des nouveaux délégués du Conseil consultatif national des personnes accueillies

Les membres du CCPA, réunis en assemblée le 29 septembre dernier, ont procédé à l'élection de leurs 6 nouveaux délégués. Élus pour 1 an, ils sont chargés de représenter le CCPA au sein des instances nationales de pilotage de la refondation et d'en porter les recommandations. A noter que la parité est respectée. Le préfet Alain Régnier, a souhaité rencontrer les nouveaux membres élus à l'occasion d'un petit déjeuner organisé à la DiHAL fin novembre (voir photo ci-dessous). Après une année 2010 marquée par les travaux du CCPA sur le référentiel des prestations, l'AVDL, les SIAO, et sa participation active à la Conférence européenne de consensus et à l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et les exclusions sociales, l'année 2011 a vu la mise en place des Comités consultatifs régionaux des personnes accueillies. Lancés officiellement le 26 septembre dernier lors des 1ères rencontres inter-régionales des CCPA régionaux, ces derniers montent aujourd'hui en puissance dans 10 régions pilotes avec l'appui de la Fondation Armée du Salut, de la FNARS et de l'UNIOPSS.

